

LES RISQUES MAJEURS



COMMUNE DE MARCY
D.I.C.R.I.M



DOCUMENT A CONSERVER

LE MOT DU MAIRE

La sérénité et la sécurité des habitants de Marcy et de ses hameaux sont une préoccupation permanente pour l'équipe municipale comme pour moi-même.

Nous sommes concernés, pour cette portion du territoire qui est notre commune, par plusieurs catégories de risques majeurs.

Ce fascicule, nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), a été rendu obligatoire par le décret 90-918 du 11 octobre 1990 et par la loi du 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information des citoyens sur les risques naturels ou technologiques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés.

Ce document a été élaboré à cette fin et se veut le plus clair et le plus pratique que ce soit. Vous trouverez des informations sur les mesures de protection et de sauvegarde que vous aurez à prendre en cas de problème ainsi que les consignes de sécurité à respecter et à mettre en œuvre.

Montrez-vous curieux, lisez ce document et conservez-le par devers vous.

Guy GAUJOUR

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- une faible fréquence (on risque de l'oublier).
- une forte gravité (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement (**aléa**), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique :



- à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens :



- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa :
la vulnérabilité :



DOCUMENT A CONSERVER



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

5



VIGILANCE MÉTÉO

8



MOUVEMENT DE TERRAIN

10



MOYENS DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

12



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

12

DOCUMENT A CONSERVER



LE RISQUE A MARCY

La commune est concernée principalement par la voie ferrée (voie Clamecy-Nevers qui contrairement aux apparences n'est pas désaffectée) et la départementale D977, mais le risque peut concerner toutes les voies en général.

La réglementation impose que chaque chargement soit clairement identifié par des plaques oranges réfléchissantes affichant :

- le Code Danger : il permet de connaître les caractéristiques détaillées de la matière :

Classe 1	Matières et objets explosibles
Classe 2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
Classe 3	Matières liquides inflammables
Classe 4	4.1 : Matières solides inflammables, 4.2 : Matières sujettes spontanément à l'inflammation, 4.3 : Matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables
Classe 5	5.1 : Matières comburantes, 5.2 : Peroxydes organiques.
Classe 6	6.1 : Matières toxiques, 6.2 : Matières infectieuses.
Classe 7	Matières radioactives
Classe 8	Matières corrosives
Classe 9	Matières et objets dangereux divers

- le Code Matière, permettant de désigner les caractéristiques physiques de la matière transportée, numéro à chiffres (ex : 1789 = acide chlorhydrique)

Il permet aux services d'incendie et de secours de connaître précisément le produit en cause

DOCUMENT A CONSERVER

- le Pictogramme représentant le danger principal présenté par la matière : panneaux de couleurs variées, ayant la forme d'un carré de 30 cm de côté posé sur la pointe, disposés à l'arrière et de chaque côté du véhicule



Explosion



Feu (liquides et gaz)



Feu (solides)



Matière sujette
à inflammation
spontanée



Emanation de gaz
inflammables au
contact de l'eau



Matière comburante ou
peroxyde organique



Matière toxique



Matière nocive



Matière corrosive



Gaz non inflammable
et non toxique

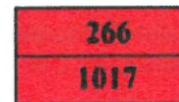


Matière ou
objets divers



Matière
radioactive

Des panneaux de couleur orange, de 40 cm de large et 30 cm de haut bordés d'un liseré noir, disposés à l'avant et à l'arrière du véhicule



exemple :

266
1017

Le numéro du haut est le code danger
Le numéro du bas est le code matière

DOCUMENT A CONSERVER

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

AVANT

- ✓ Connaître les signaux d'alerte
- ✓ Connaître les règles de confinement

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- ✓ Protéger, baliser, pour éviter un « sur-accident »
- ✓ Faire éloigner les personnes situées à proximité.
- ✓ Ne pas fumer.
- ✓ Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112).
- ✓ Ne pas déplacer les victimes sauf cas d'incendie

En cas de fuite de produit :

- ✓ Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer).
- ✓ Quitter la zone de l'accident: s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage毒ique.
- ✓ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- ✓ Ne pas fumer, éteindre toute flamme.
- ✓ Ne pas téléphoner.
- ✓ Écouter la radio (Radio France, radio locale).
- ✓ Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

APRÈS

- ✓ A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment
- ✓ Attendre la levée de l'alerte pour quitter le local de confinement



VIGILANCE MÉTÉO

Orages, fortes précipitations, vent violent, neige/verglas sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens.

La commune a notamment été touchée par les tempêtes de novembre 1982 et de décembre 1999.

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance, actualisée au moins deux fois par jour à 6 heures et à 16 heures; elle informe les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance :

■ Niveau 1 : pas de vigilance particulière.

■ Niveau 2 : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

■ Niveau 3 : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

■ Niveau 4 : une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



Source : Météo-France

SUIVEZ L'EVOLUTION METEO : par le biais des médias (radios, télévision), sur le site www.meteo.fr ou sur le serveur téléphonique de Météo France au 08.92.68.02.15

DOCUMENT A CONSERVER

LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE :

FORTES PRECIPITATIONS - INONDATION

Limitez vos déplacements.
Respectez les déviations mises en place.
Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
Surveillez la montée des eaux.
Respectez les déviations mises en place.
Ne vous engagez pas sur une voie inondée.
Signalez vos déplacements à vos proches.

ORAGES

Ne vous abritez pas sous les arbres.
Évitez les sorties en forêt et en montagnes.
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
Mettez à l'abri les objets sensibles au vent.
Évitez les déplacements.
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.

VENTS VIOLENTS

Limitez vos déplacements.
Ne vous promenez pas en forêt.
N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
Évitez les déplacements.
Écoutez vos stations de radios locales.
N'intervenez en aucun cas sur les toitures, ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
Rangez ou fixez les objets sensibles d'être emportés.
Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.

NEIGE/VERGLAS

Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.

Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR Rhône-Alpes-Auvergne : 08 26 022 022)

Évitez les déplacements. En cas d'obligation, munissez-vous d'équipements spéciaux.
Renseignez-vous auprès du CRICR.
Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

GRAND FROID

Évitez les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau.
Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez-le quelques minutes.

Pour les personnes sensibles ou fragilisées: ne sortez qu'en cas de force majeure, restez en contact avec votre médecin.

Attention au moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement.

CANICULE

Buvez fréquemment et abondamment – au moins 1,5 L d'eau par jour même si vous n'avez pas soif.
Évitez de sortir aux heures plus chaudes et de pratiquer une activité physique, maintenez votre logement frais.
Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
Passez si possible 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais.
Aidez les personnes les plus fragiles et demandez de l'aide.
Information Canicule : 0 821 22 23 00

DOCUMENT A CONSERVER



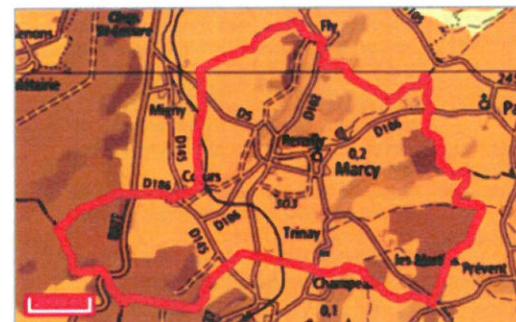
MOUVEMENT DE TERRAIN

1 - RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau. Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ». Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétraction ou « retrait des argiles ».

La commune de Marcy est exposée aux retrait-gonflements des sols argileux (exposition:moyen).

Un « aléa fort » signifie que les variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

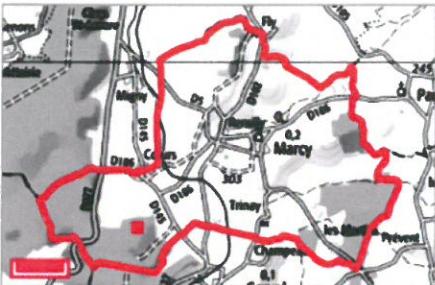


Source: BRGM

DOCUMENT A CONSERVER

2 – MOUVEMENTS DE TERRAINS

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (pluviométrie anormalement forte, fonte des neiges, ...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulement ou de glissement de terrain.



Source : BRGM

- Glissement
- Éboulement
- Coulée
- Effondrement
- Erosion des berges

3 – LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES

AVANT

- ✓ Signaler à la mairie :
- ✓ l'apparition de fissures dans le sol, des poteaux penchés, des terrains ondulés ou fissurés
- ✓ les modifications importantes apparaissant dans les constructions
- ✓ l'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain),
- ✓ l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

LE JOUR

- ✓ Ecouter la radio, les premières consignes seront données par Radio-France
- ✓ Eviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux
- ✓ Informer le groupe dont on est responsable
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- ✓ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- ✓ Fuir latéralement la zone dangereuse.
- ✓ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches non concernées par le mouvement.
- ✓ Ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS

- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert
- ✓ Empêcher l'accès au public
- ✓ Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable)
- ✓ S'éloigner des points dangereux
- ✓ Apporter une première aide aux voisins, aux personnes âgées ou handicapées
- ✓ Évaluer les dégâts.

DOCUMENT A CONSERVER



MOYENS DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

Les moyens de préventions et d'alerte utilisés sur la commune de Marcy :

- Les panneaux d'affichage municipaux
 - Place de la Mairie – Le bourg Marcy
 - Hameau des Martins
 - Hameau de Trinay
 - Hameau de Fly
 - Hameau de Cœurs
 - Rémilly
 - Lavoir – rue Saint-Sulpice
 - Arrêt de bus – route de Chevannes
- Le boîtier
- mailing



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

MAIRIE DE MARCY	03-86-29-44-81
communedemarcy@wanadoo.fr	
« Météo France »	http://www.meteofrance.com
Bulletin météo départemental :	08 99 71 02 58
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie	17
N° Européen des Urgences	112
Centre Antipoison de NANCY	03 83 32 36 36
(cap@chu-nancy.fr)	
Urgences sécurité Gaz	0 800 47 33 33
Urgence sécurité Electricité	0 810 33 30 58
Urgence Psychiatrique	01 45 65 30 00
Croix Rouge	0 800 858 858

DOCUMENT A CONSERVER